

Communiqué de presse

Sixième et dernier épisode de la saga Family & Corporate Services : Appréhender les liquidités grâce à la *Matrice Patrimoniale*

Paris, le 06 Septembre 2017 -Le dernier épisode de la saga Family & Corporate Services d'Acer Finance propose de revenir sur l'appréhension parfois difficile pour les dirigeants d'entreprise d'un afflux de liquidité.

Dans les épisodes précédents...

Conçu comme des pense-bêtes, les 6 épisodes de cette saga permettaient d'éclairer les enjeux que peut rencontrer tout un chacun au cours de sa vie patrimoniale. Pour mémoire, un petit aperçu des thèmes précédents :

- Épisode 1 : [Protéger sa famille et son conjoint](#)
- Épisode 2 : [Transmettre son patrimoine](#)
- Épisode 3 : [Épargner et percevoir des revenus complémentaires](#)
- Épisode 4 : [Accompagner le chef d'entreprise](#)
- Épisode 5 : [Organiser la détention de son outil professionnel](#)

Episode 6 - Appréhender des liquidités grâce à la *Matrice Patrimoniale*

Dans la vie de la plupart des dirigeants vient un moment où ils décident de passer le relais en transmettant leur entreprise à la génération suivante mais parfois aussi en la cédant. Le dirigeant se retrouve alors dans une situation inédite pour lui : du jour au lendemain, il se retrouve avec beaucoup de liquidités - mais sans revenus - et sans forcément de « position sociale ». Il faut alors gérer cet afflux de liquidités.

Chez Acer Finance, il nous semble préférable de faire en sorte que nos clients puissent se (ré)approprier la gestion de leur argent plutôt que de simplement nous voir confier la gestion de ces liquidités. Ils connaissent leur train de vie et leurs projets mieux que personne et sont donc les mieux placés pour arbitrer entre différentes options.

Cependant, cela ne s'improvise pas et pour les aider, nous avons mis en place un outil sur-mesure leur permettant de mieux appréhender le champ des possibles en matière de couple rendement/risque. Et de mesurer immédiatement l'impact sur le portefeuille d'un changement dans l'allocation. A force de travailler ensemble sur cette *Matrice Patrimoniale*, nos clients sont de plus en plus autonomes, jusqu'à aboutir à l'allocation la plus adéquate, qui fera, dans un second temps, l'objet d'une optimisation fiscale. Pour mémoire, cette démarche, tout comme la *Matrice Patrimoniale*, font partie des Family & Corporate Services proposés par Acer Finance depuis maintenant près d'un an.

Vous avez dit Family & Corporate Services ?

Tout au long du cycle de vie patrimonial, de l'entrée dans la vie active à la fin de vie, Acer Finance participe à tous les événements patrimoniaux de la vie de ses clients tant au niveau individuel (se constituer une épargne, réaliser des projets, maintenir son niveau de vie, etc.), qu'au niveau familial (protéger sa famille, transmettre, etc.) comme au niveau entrepreneurial (créer, organiser, développer et céder son entreprise).

Dans le cadre de son offre d'accompagnement, Acer Finance réalise une approche patrimoniale globale qui s'articule autour de 3 étapes :

- 1 – Analyse de l'ensemble du patrimoine du client et définition des objectifs
- 2 – Optimisation du patrimoine en fonction de nouveaux scénarii juridiques, fiscaux et financiers
- 3 – Coordination des experts, synthèse et mise en œuvre des recommandations

Tout au long de cette démarche, Acer Finance propose de manière exclusive un suivi à travers sa *Matrice Patrimoniale*, propre à chaque client, représentant l'allocation globale du patrimoine de celui-ci en fonction de son profil de risque et des choix qui sont retenus. Dynamique, cette matrice peut intégrer tout événement susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine du client.

A propos d'Acer Finance

Acer Finance est une société de gestion de portefeuille indépendante créée en 1990, reprise par Thomas Louis en 2005 et aujourd'hui majoritairement détenue par une holding de tête, HTL, elle-même entre les mains des associés d'Acer Finance, Thomas Louis, Eric Pinon et Alexandre Lemare. Acer Finance prodigue également à ses clients – personnes privées, entrepreneurs ou institutions – des conseils en matière de fiscalité, d'immobilier et d'investissements financiers, mais aussi de valorisation et de transmission d'entreprise à caractère familial.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Céline BRUGGEMAN – Tel. : 01.76.21.81.12 – cbruggeman@bdandp.com
Agence BDandP – 121, rue La Fayette 75010 Paris